

Rapport public Parcoursup session 2022

CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation (21832)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS de Vichy - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif - Mention Activités aquatiques et de la natation (21832)	Jury par défaut	Tous les candidats	5	61	16	21	

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives !

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS spécialité «éducateur sportif» mention «activités aquatiques et de la natation» sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'unité d'enseignement «**premiers secours en équipe de niveau 1**» (PSE 1) ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue ;
- produire **un certificat médical** de non contre-indication :
 - à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au diplôme et à l'encadrement

Le certificat médical est établi conformément [au modèle figurant en annexe IV - A](#). Il est daté de moins de trois mois à la date de sélection.

- être admis à l'examen du **brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)** et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis,

- produire une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum conforme au [modèle figurant en annexe V](#) .

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'établissement ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par le [3° de l'article D. 212-27-1 du code du sport](#)

Pour être convoqué(e) aux épreuves de sélection, vous devez être inscrit(e) à la formation via le site web du CREPS : www.creps-vichy.sports.gouv.fr avant le 07/04/2022.

Date de sélection (entretien) : lundi 25/04/2022

Dates prévisionnelles de la formation : du 26/09/2022 au 16/06/2023

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Contenus de la formation :

Communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche ; Contribuer au fonctionnement d'une structure ; Concevoir, conduire, évaluer un projet d'animation ; Concevoir, conduire, évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage des activités aquatiques et de la natation ; Conduire une action éducative dans les activités aquatiques et de la natation ; Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation

Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation

Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation

Plus d'informations sur l'arrêté portant la mention AAN

Volumes horaires et dates :

- période d'inscription : jusqu'au 11 avril 2022
- 595 h en centre de formation et 510 h en alternance
- sélection : 25/04/2022
- entrée en formation : 26/09/2022
- fin de formation : 16/06/2023
- formation à Clermont-Ferrand ou Vichy

Pour être convoqué(e) aux épreuves de sélection, vous devez être inscrit(e) à la formation via le site web du CREPS : <https://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/> avant le 07 avril 2022.

plus d'informations [ICI](#)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Contexte lié aux diplômes du ministère en charge des sports

Les formations conduisant à l'obtention des diplômes du ministère en charge des sports sont régies par le code du sport et des arrêtés spécifiques. Ainsi, pour intégrer ces formations, le candidat doit valider certaines exigences préalables. Certaines de ces exigences sont d'ordre administratif, d'autres en revanche, permettent de vérifier que le candidat possède les capacités physiques / techniques nécessaires pour tendre

vers la réussite de son projet de formation.

En ce qui concerne le BPJEPS éducateur sportif mention Activités aquatiques et de la natation, deux vagues de tests sont normalement déployées :

- Les exigences préalables à l'entrée en formation, réglementés, comprenant des copies de diplômes et attestations à fournir (secourisme, BNSSA, niveau natatoire) ainsi qu'une copie du certificat médical prévu dans le code du sport.
- Les tests de sélection, propres au CREPS de Vichy, qui permettent d'affiner la liste des candidats.

Normalement, les exigences préalables à l'entrée en formation sont contrôlés avant les tests de sélection.

Les modalités de sélection

Les modalités retenues finalement

La sélection des candidats s'est finalement faite sur dossiers et entretien de motivation. Les candidats concernés sont ceux qui avaient confirmé leurs vœux et qui étaient inscrits dans notre établissement via un formulaire en ligne.

Les critères généraux d'examen des vœux et leur mise en lien avec le dossier Parcoursup du candidat :

- la motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat : ces critères ont été vérifiés par le projet de formation du candidat ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt » ;
- le degré de pratique sportive personnelle du candidat : ce critère a été vérifié par les notes d'EPS des bulletins de 1ère et de terminale ainsi que les éléments de la rubrique « activités et centres d'intérêt » ;
- l'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat : ces critères ont été appréciés avec les notes de français obtenues lors des épreuves anticipées du baccalauréat ou des bulletins de 1ère et de terminale lors de l'absence de note de bac.

La commission d'examen des vœux s'est tenue après que les classements aient été préparés par les coordonnateurs de formation.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans

ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Comme pour les années précédentes, les expériences vécues lors de cette campagne 2022 prouvent encore une fois que les candidats manquent d'informations sur le fonctionnement de la plateforme parcoursup et sur les démarches associées. Pourtant, les informations sont disponibles et détaillées.

Voici donc les quelques conseils que nous pouvons apporter auprès des candidats :

- Prendre le temps de lire tout ce qui est écrit sur la présentation des formations sur la plateforme
- Ne pas hésiter à contacter l'organisme de formation s'il y a un doute ou une incompréhension par rapport à ce qui est indiqué sur la plateforme
- Aller voir les ressources dont les liens figurent dans le paramétrage, et qui permettent d'obtenir des informations précises et pratiques
- Se rendre sur les forums et salon de la formation pour rencontrer les organismes de formation
- Se rendre aux journées portes-ouvertes pour aller à la rencontre des formateurs
- Contacter soi-même l'organisme de formation et ne pas le « déléguer » au responsable légal
- Si les candidats renseignent une adresse mail dans parcoursup, ils doivent y accéder souvent pour voir si l'organisme de formation lui a envoyé des informations
- Bien lire les modalités de convocation aux tests de sélection (mails)

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français		bulletins de 1ère / notes obtenues lors des épreuves du bac de français	Très important
	Notes d'EPS		Bulletins de 1ère et terminale / Note obtenue au bac / résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Cohérence et complétude du dossier	Fiche Avenir	Important
	Capacités à l'oral	Notes de français, entretien	Capacités à s'exprimer lors de l'entretien de sélection	Très important
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe	Note de français, qualité et complétude du dossier	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Méthode de travail / autonomie	Fiche avenir / appréciation des professeurs sur le(s) bulletins / entretiens de sélection	Essentiel
	Capacités à s'investir, implication	Capacités à s'investir	Fiche avenir, projet de formation motivé, entretien de sélection	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Maîtrise de exigences de la formation	Vérification des exigences préalables	Réussite aux épreuves physiques	Essentiel

	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Projet de formation motivé	Projet de formation motivé / entretien de sélection	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation : recherche d'une structure d'alternance	Structure trouvée ou non Connaissance du milieu	Entretien de sélection	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Expériences d'encadrement ou d'animation Expériences professionnelles ou les stages que vous avez effectués Pratiques sportives et culturelles	Rubrique activités et centres d'intérêts	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement citoyen (via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne) ou bénévole dans une association ou un autre cadre	Fiche Avenir / Projet de formation motivé / rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel

Signature :

Thomas SENN,
Directeur de l'établissement CREPS de Vichy